

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 30 MARS 2009

1ère délibération

vote du compte administratif 2008

a) commune

- investissement dépenses 58 790,71 €
recettes 103 192,65 €
- fonctionnement dépenses 299 883,29 €
recettes 345 376,81 €

b) assainissement

- investissement dépenses 62 886,71 €
recettes 32 519,04 €
- fonctionnement dépenses 17 579,06 €
recettes 21 244,27 €

Adoptée

2ème délibération

vote du compte de gestion 2008

Adopté

3ème délibération

affectation des résultats

- a) commune fonctionnement 45 493,52 €
 investissement 44 401,94 €

Résultat global après reste à réaliser 64 514,46 e.

- b) assainissement fonctionnement 3 665,21 €
 investissement -30 367,67€

Résultat global après reste à réaliser 8 844,54 €

Adoptée

4ème délibération

vote des taux d'imposition

- taxe habitation 9,51%
- taxe foncier bâti 17,95 %
- taxe foncier non-bâti 59,70 %
- taxe professionnelle 21,51 %
- taxe ordures ménagères 5 % (+0,5%)

Adoptée

5ème délibération

vote des subventions et participations

voir tableau joint

Adoptée

6ème délibération

vote budget 2009

a) commune

- fonctionnement 336 016 €
- investissement 353 419 €

b) assainissement

- fonctionnement 28 791 €
- investissement 489 966 €

Adoptée

7ème délibération

convention avec le centre de loisirs de Ste Cécile

versement par le CCAS = 2000 €

Adoptée

8ème délibération

renouvellement convention SIVOM Tricastin pour déchetterie

Adoptée

9ème délibération

convention avec le CAUE

proposition de projet création groupe scolaire, aménagement espaces publics du village pour un coût de 3 200 € pour la commune

Adoptée

10ème délibération

contractualisation : attribution de 29 100 € pour travaux de voirie pour une dépense subventionnable annuelle de 36 375 € pour l'année 2009

Adoptée

11ème délibération

annulation autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les dépenses de plus de 4000 €, Quand les dépenses sont supérieures à ce montant, elles font l'objet d'une délibération

Adoptée